

EXTRAIT N° 104

L'An Mil Neuf Cent Quatre Vingt Douze le Quinze Décembre à 20 H 30 le Conseil Municipal de la Commune de JARRIE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Mairie de JARRIE, sous la présidence de Madame Anne LE GLOAN.

ETAIENT PRESENTS : Mme LE GLOAN A - Mesdames DONNADIEU- -GARDE C - COLLIN I -RIVET - GOUILLON J -COSTES J - VIROT Y. -Messieurs - DOMANGE C - DACIER FALQUES G. . PRAT M. - CARRIGNON L -DOFFAGNE M -. VALLET A. SIMIAND G. - LEROY T -. CHASTEL R. - GIRAUD D - COURTOIS R.- GUTEKUNST P -FONDEUR J-M.- Mr. LE RISBE B -

ONT DONNE PROCURATION : - Messieurs -DEGEYE -USSEGLIO JF - GAUTHIER M -

ABSENTS : Messieurs BAYLE R - PAULY J-P. DEGEYE - USSEGLIO - GAUTHIER

OBJET : Plan d'Alignement Voie Communale N° (Route de l'Hormet) -

Le Maire rappelle que le plan d'alignement de la voie communale N° 1 dont le projet a été arrêté par le Conseil Municipal le 17 MARS 1992, a été soumis à enquête publique qui s'est déroulée du 15 AVRIL 1992 au 4 MAI 1992.

Le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable.

Les différentes observations formulées permettent au Maire de proposer de poursuivre la procédure de mise en oeuvre du plan en approuvant le plan d'alignement de voie communale N° 1.

Ce que le Conseil Municipal accepte.

Ainsi Fait et Délibéré, les Jours Mois et An que dessus

Fait à JARRIE, le 16 DECEMBRE 1992

LE MAIRE


Anne LE GLOAN

